

**DELIBERATION N° 19/059 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA POLITIQUE SOCIALE**

**SEANCE DU 22 FÉVRIER 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt deux février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 8 février 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Danielle ANTONINI à Mme Muriel FAGNI  
M. François BENEDETTI à Mme Laura Maria POLI  
Mme Julie GUISEPPI à Mme Laura FURIOLI  
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Paulu Santu PARIGI  
Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI  
M. Joseph PUCCI à M. François BERNARDI  
Mme Marie SIMEONI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI  
Mme Pascale SIMONI à M. Paul LEONETTI  
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Anne TOMASI  
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Pierre-José FILIPPUTTI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,
- VU** la motion déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

### **ARTICLE PREMIER :**

**ADOpte** à l'unanimité des votants (13 Non-participations : les représentants du groupe « Corsica Libera ») la motion ainsi amendée :

« **VU** les récentes décisions gouvernementales ayant trait à la fiscalité directe, à savoir :

- Forfaitisation du prélèvement maximal des revenus financiers à hauteur de 30 %.
- Mise en œuvre de la « *flat tax* » permettant aux plus riches d'échapper à la progressivité de l'impôt sur le revenu.
- Suppression de « *l'exode tax* » sur l'évasion fiscale.
- Abolition de « *l'ISF* » (Impôt de Solidarité sur la Fortune).
- Baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés, ramené à 25 % en 2022.

**VU** les récentes décisions gouvernementales ayant trait à la fiscalité indirecte, à savoir :

- Augmentation de la « *TICPE* » (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques).
- Hausse de la « *CSG* » (contribution sociale généralisée) qui pénalise notamment les retraités.

**VU** les décisions gouvernementales ayant trait au pouvoir d'achat et notamment la non indexation des retraites sur l'inflation,

**VU** les décisions gouvernementales ayant trait à la suppression des services publics en zones rurales et périurbaines,

**VU** les décisions gouvernementales n'ayant aucunement pris en compte les revendications clairement affichées par les Corses lors des scrutins s'étant succédé depuis le mois de décembre 2015,

**CONSIDERANT** la situation politique, économique et sociale qui perdure depuis des décennies en Corse, en France, mais aussi dans les territoires ultramarins,

**CONSIDERANT** l'exacerbation de cette situation du fait de la politique économique, fiscale, et sociale du gouvernement actuel et de ses décisions qui, dans le fond comme dans la forme, ne font qu'aggraver les injustices existantes dans la société, notamment les fractures sociale et territoriale,

**CONSIDERANT** que le mouvement des « *gilets jaunes* » est une réaction à une

nouvelle mesure fiscale, la hausse de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE), vécue comme une injustice et agissant comme une lame de fond traversant tous les territoires, notamment les plus pauvres, les plus périphériques et les moins dotés d'alternatives à la voiture,

**CONSIDERANT** les mesures déjà prises par l'Assemblée de Corse et le Conseil Exécutif, notamment la rencontre entre les élus de la Collectivité de Corse et les « *gilets jaunes* », en marge de la convocation d'une grande Conférence Sociale prévue à Bastia initialement pour le 19 décembre 2018 et qui s'est tenue le 14 janvier 2019,

**CONSIDERANT** que la situation politique, économique et sociale nécessite d'aller bien au-delà de ces premières mesures utiles afin d'apporter une réponse politique forte et durable à une crise qui l'est tout autant,

**CONSIDERANT** que l'Assemblée de Corse et le Conseil Exécutif doivent agir afin de répondre aux attentes légitimes du peuple corse, notamment dans le domaine social et fiscal,

**CONSIDERANT** qu'il est du devoir de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif de faire connaître et reconnaître par le gouvernement français les spécificités de la situation corse afin d'obtenir les outils administratifs, réglementaires, législatifs, fiscaux et budgétaires permettant de répondre au mieux aux préoccupations des citoyens corses et au plus près d'eux,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**EXPRIME** sa solidarité avec tous les Corses qui font face à des difficultés économiques ou sociales.

**EXPRIME** sa solidarité avec le mouvement des « *gilets jaunes* », tout en respectant sa volonté de neutralité et d'indépendance politique, car il synthétise, d'une certaine façon, toutes les difficultés vécues au quotidien par nombre de citoyens corses.

**AFFIRME** qu'elle est la représentation légitime du Peuple corse et a donc pour mission d'agir pour lutter contre toutes ces injustices fiscales, sociales et territoriales, mais qu'en l'absence d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice pour la Corse, comprenant les pouvoirs réglementaire et législatif, elle manque d'outils pour agir pleinement, profondément et durablement dans ces domaines vitaux de la vie des Corses.

**PROPOSE** la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée de Corse, exclusivement dédiée à la situation économique et sociale de l'île afin de débattre et d'envisager toutes les mesures et initiatives nécessaires à prendre dans ces domaines.

**PROPOSE** le lancement, au plan national, d'un « *Grenelle Fiscal et Social* » afin de répondre aux revendications premières de la population et afin notamment de :

- Revenir sur la surfiscalisation de ces derniers mois, s'agissant en particulier des taxes d'Etat sur les carburants.
- Refonder la fiscalité hexagonale, territoriale et locale afin d'engager une réforme de territorialisation fiscale.
- Engager une négociation globale sur le pouvoir d'achat et sur une réforme du salaire minimum.

**PROPOSE** le lancement, au plan national, d'un « *Congrès sur les institutions, la*

*gouvernance et les pouvoirs territoriaux et locaux »* afin de refonder la relation entre le Pouvoir central et les territoires et visant à :

- Impulser une réforme institutionnelle et territoriale d'inspiration girondine sur un modèle fédéraliste, dans le cadre d'une réforme de la Constitution.
- Impulser concomitamment une réforme propre à la Corse, conférant à celle-ci un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice, avec des pouvoirs législatifs et réglementaires.
- Recentrer les pouvoirs de l'Etat sur la sphère régaliennne.

**MANDATE** le Président du Conseil Exécutif de Corse pour relayer cette motion auprès de l'Association des Maires de France, de l'Association des Maires Ruraux de France, de l'Association des Départements de France et de l'Association des Régions de France afin que les différentes collectivités locales et territoriales puissent débattre et, si elles le souhaitent, se joindre aux demandes de l'Assemblée de Corse, mais aussi auprès des parlementaires français et du gouvernement afin que les demandes exprimées par les représentants légitimes du Peuple corse, soient lues et entendues par les autorités françaises.

**DEMANDE** que le Président du Conseil Exécutif de Corse initie sur tout le territoire corse, des débats liés aux problématiques de la fiscalité, du social et du pouvoir d'achat, tels qu'initiés dans le cadre de la Conférence Sociale du 14 janvier 2019, mais également de la gouvernance et de l'évolution statutaire de la Corse, afin notamment pour la Corse, d'aller rapidement vers une autonomie de plein droit et de plein exercice avec pouvoirs législatif et réglementaire. »

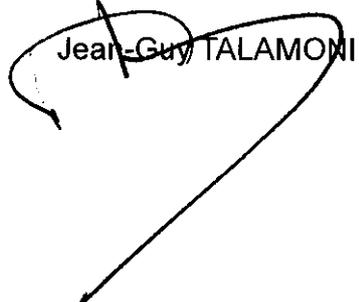
**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 22 février 2019,

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	POLITIQUE SOCIALE
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20190222-032983-DE
<b>Identifiant interne</b>	032983
<b>Date de réception par la préfecture</b>	8 mars 2019
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	22 février 2019
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.4

[Fermer](#)